



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Vingt-sixième session

Zagreb (Croatie), 17 – 20 mai 2010

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUCCINCT

Sous-Commission III – Protection des ressources aquatiques

Président: G. Castelnaud (France)
Vice-président: E. Ciccotti (Italie)
Rapporteur: T. Vehanen (Finlande)
Secrétaire technique: U. Barg (FAO)

Groupe de travail ad hoc sur la manutention des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture

Coordonnateur: R. Rösch

Au début de 2009, le coordonnateur avait signalé une absence d'avancées réelles par rapport aux tâches incombant à ce Groupe de travail depuis la dernière session de la CECPI. De nouvelles fonctions, une lourde charge de travail et d'autres engagements l'avaient empêché d'entreprendre de nouvelles activités à ce titre, notamment la préparation du projet de déclaration de position de la CECPI sur les questions relatives au bien-être des animaux dans les pêches continentales et l'aquaculture.

À sa réunion de mai 2009, le Comité exécutif a réitéré l'intérêt persistant de la CECPI pour ces questions et confirmé la nécessité d'une prise de position de la Commission sur la manutention des poissons. Il a donc invité le coordonnateur à préparer une brève déclaration de position, en étroite concertation avec les membres du Groupe de travail, en vue de sa présentation à la prochaine session de la CECPI pour examen et, éventuellement, pour adoption. Le coordonnateur n'a toujours pas indiqué s'il serait en mesure de préparer cette déclaration de position en collaboration avec les membres de son Groupe de travail. Aucune autre nouvelle n'a été reçue sur la question.

Groupe de travail ad hoc sur la lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention des dégâts **Coordonnateur: P. Heinimaa**

Après la vingt-cinquième session, le Groupe de travail s'est concentré sur le suivi et la participation aux délibérations et réunions du Parlement européen et de la Commission européenne. Les questions discutées étaient celles évoquées à la vingt-cinquième session et énoncées dans le nouveau mandat du Groupe de travail.

Les informations sur les interactions entre les cormorans et les pêches ne sont toujours pas disponibles, car les rapports du projet Intercafe n'ont pas encore été diffusés; selon le chef du projet, David Carss, ils devraient être achevés d'ici l'été 2010.

Les informations les plus récentes sur les populations européennes de cormorans sont celles du Groupe de recherche sur les cormorans de Wetlands International, sur lesquelles la Commission européenne s'appuiera à l'avenir. Une partie de ces informations sont dans le domaine public.

Une action a été engagée en vue de resserrer la coopération entre les pays de la Baltique, région où se situent la plupart des aires de reproduction des oiseaux de la sous-espèce *Phalacrocorax carbo sinensis*.

Les renseignements sur les problèmes liés aux cormorans obtenus de la Commission européenne et de l'Association européenne des pêcheurs à la ligne (EAA) ont été diffusés aux représentants officiels de la CECPI et aux membres du Groupe de travail électronique. Une brochure de type lettre d'information et des pages Web sur les travaux du Groupe sont en préparation.

Les travaux du Groupe de travail et son nouveau mandat s'avèrent d'autant plus importants que la Commission européenne juge qu'un plan de gestion européen n'aurait guère d'utilité pour la gestion des populations de cormorans. L'un des objectifs de ce mandat est de favoriser la mise au point d'un plan de gestion paneuropéen des cormorans. Les termes « plan de gestion » semblent d'une importance critique pour de nombreux intervenants et il est donc suggéré de modifier le premier point du mandat comme suit: « élaborer un plan de gestion paneuropéen des cormorans ». Ce plan d'action énoncerait les mesures, méthodes et zones d'intervention majeures et pourrait ensuite servir à coordonner la coopération et les activités régionales et nationales.

Groupe de travail ad hoc sur la Directive-cadre de l'UE sur l'eau

Coordonnateur: C. Argillier

Le programme est axé sur la mise en évidence d'éventuelles contradictions entre les lois nationales et la Directive-cadre de l'UE sur l'eau en ce qui concerne l'ichtyofaune. Les facteurs pouvant avoir une incidence sur la composition, l'abondance en fonction de l'âge et la structure des populations de poissons ont été recensés à la fin de 2008. Dans un deuxième temps, on a examiné la façon dont ces critères sont pris en compte dans la législation nationale. Teppo Vehanen (Finlande), Eleonora Ciccotti et Piero Franzoi (Italie), Ian Winfield (Royaume-Uni), Christian Skov et Niels Jepsen (Danemark) et Christine Argillier (France) ont été chargés de cette deuxième étape. Une réunion informelle a été organisée au Royaume-Uni en avril 2009 pour mettre au point les modalités détaillées de la méthode de travail. Puis est venue la collecte d'informations qui n'ont cependant pu être obtenues que pour la Finlande, l'Italie et la France. Un résumé de ces travaux est en cours de préparation. Les résultats semblent certes très incomplets, mais des différences et des similitudes peuvent d'ores et déjà être mises en évidence entre les pays ainsi qu'entre les textes de lois nationaux et européens examinés. Des difficultés ont été rencontrées à différents niveaux durant ces travaux. Les experts du groupe ont une lourde charge de travail à laquelle ils ont tous du mal à intégrer ces recherches supplémentaires. Par

ailleurs, les informations ne sont pas disponibles dans les institutions dont ils relèvent, et il leur a été très difficile d'entrer en contact avec des personnes compétentes pour obtenir des informations à jour sur ces aspects législatifs.

Il semble qu'il sera très difficile d'achever ces travaux avec l'aide des seuls experts susvisés et qu'il faudra faire appel à des personnes n'appartenant pas à la communauté scientifique. Le Groupe de travail invite la Commission à examiner de quelle manière elle peut l'aider à identifier au sein des ministères les personnes responsables de ces aspects juridiques.